

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 21.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Annick MARTZ KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire..

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Béatrice BULOUE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Le quorum étant atteint, Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, ouvre la séance

Le Maire :

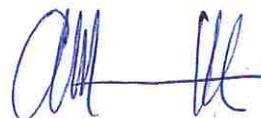
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le 30 janvier 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE

p.d. Annick MARTZ-KOERNER



6. Tarifs du service enfance : défacturation exceptionnelle d'une prestation d'un forfait

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Pour les familles ayant souscrit un forfait, la grille tarifaire du service enfance ne prévoit pas de pouvoir décompter une journée.

En cas de fermeture exceptionnelle du service à l'initiative de la collectivité et non anticipée, une déduction, correspondant à un temps d'accueil ponctuel « accueil midi » + « repas » et/ou « accueil du soir » sera déduit du forfait mensuel (en fonction du quotient familial de la famille) :

	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
frais garde	1,13 €	1,59 €	1,93 €	2,04 €	2,27 €	3,40 €	3,97 €	4,53 €	5,67 €	6,80 €
repas	3,09 €	3,09 €	3,09 €	5,15 €	5,15 €	5,67 €	5,67 €	5,67 €	5,67 €	6,80 €
TOTAL 1 midi	4,22 €	4,68 €	5,02 €	7,19 €	7,42 €	9,06 €	9,63 €	10,20 €	11,33 €	13,60 €

animation soir	2,27 €	3,17 €	3,85 €	4,08 €	4,53 €	4,99 €	5,21 €	5,89 €	6,80 €	8,16 €
-------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Madame Annick MARTZ-KOERNER, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose au conseil municipal de mettre en place ce dispositif de déduction ponctuelle.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

ADOPTE le dispositif de défacturation exceptionnelle d'une prestation d'un forfait mensuel, conformément à la grille ci-dessus,

DECIDE d'appliquer ce dispositif en cas de fermeture exceptionnelle du service à l'initiative de la collectivité et non anticipée,

DECIDE d'appliquer ce dispositif lors de la facturation de janvier 2025 qui interviendra au début du mois de février 2025, au titre de la fermeture du service pour cause de grève, le 5 décembre 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Par délégation



Annick MARTZ-KOERNER
1^{ère} Adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

